

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le jeudi 16 avril 2015 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

---

Présents : M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant  
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna,  
vice-président

Sont également présents :  
M. Luc Papillon, directeur général  
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint  
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire  
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications  
Mme Francine Blain, trésorière  
Me Judith Viens, assistant-secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Daniel Bélec, directeur du cabinet du maire  
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de  
presse au cabinet du maire  
Me Denis Bouffard, secrétaire

---

#### **CE-2015-445-DEC      OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2015-446-DEC      ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2015-447-DEC      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 8 AVRIL 2015**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 8 avril 2015, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2015-448-DEC      DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION**

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la commission des sports, loisirs et plein air du 25 février 2015.
- 

#### **CE-2015-449-DEC      CERTIFICAT DE RECONNAISSANCE**

ATTENDU QUE des organismes ont récemment sollicité la Direction du loisir et vie communautaire en manifestant le souhait de voir la Ville produire un certificat de reconnaissance visant à souligner l'apport des bénévoles lors de leur soirée de fin d'année;

ATTENDU QUE le service soutien à la vie associative a travaillé à l'élaboration d'un projet de certificat de reconnaissance visant à permettre aux organismes reconnus par la Ville de remercier leurs bénévoles;

ATTENDU QUE le projet de certificat a été formaté sur un support facilement adaptable et qu'il est possible de le produire à très faible coût;

ATTENDU QUE le certificat est signé électroniquement par le maire de la Ville de Terrebonne et le responsable désigné à cette fin par l'organisme demandeur;

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire est en mesure d'offrir ce nouveau service aux organismes et qu'un lancement pourrait avoir lieu dans le cadre de la semaine de l'action bénévole qui se déroulera cette année du 12 au 18 avril 2015;

ATTENDU la recommandation numéro LOI-2015-02-25/01 de la commission des sports, loisirs et plein air concernant l'émission d'un certificat de reconnaissance visant à souligner la contribution des bénévoles à tous les organismes reconnus et qui en feront la demande ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission des sports, loisirs et plein air, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à émettre au nom de la Ville de Terrebonne un certificat de reconnaissance visant à souligner la contribution des bénévoles à tous les organismes reconnus qui en feront la demande et dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2015-450-REC      AVIS DE RÉSERVE / PARC DE LA GROTTTE / LOT  
2 916 709 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le Comité de la Grotte du Côteau est propriétaire du lot numéro 2 916 709 du cadastre du Québec aux termes d'un acte de donation par MM. Albert et Jean-Jacques Ouimet en date du 27 décembre 1962;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et le Comité de la Grotte ont signé une entente en 1998, qui fût renouvelée par la suite, permettant entre autres à la Ville d'installer des jeux pour enfants et des tables à pique-nique, laquelle entente est échue depuis le 31 mars 2014;

ATTENDU QUE la Ville désire analyser l'opportunité d'acquérir le terrain;

ATTENDU QUE la Ville, en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi, désire imposer un avis de réserve pour fins de réserve foncière à l'encontre dudit terrain;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, conseiller à la Direction générale, administration et politiques gouvernementales, et de Me Nathalie Bohémier, responsable des affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'imposer une réserve foncière à l'encontre du lot numéro 2 916 709 du cadastre du Québec.

QUE le comité exécutif recommande également au conseil municipal de mandater Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres, pour la préparation de la description technique du lot 2 916 709 du cadastre du Québec ainsi que la firme Deveau Avocats pour la préparation et la publication d'un avis d'imposition d'une réserve pour fins de réserve foncière à l'encontre dudit lot.

Que la commission de la gestion et de l'entretien du territoire soit et est mandatée afin d'entreprendre le processus de changement de zonage approprié concernant le lot numéro 2 916 709 du cadastre du Québec.

---

**CE-2015-451-DEC      ADOPTION / LISTE / PAIEMENTS INTERNET  
PAIE / DAS / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des paiements internet paie et DAS pour les mois de janvier, février et mars 2015 au montant de 17 260 865,87\$ préparée le 14 avril 2015.
- 

**CE-2015-452-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /  
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 446 343,10\$ préparée le 9 avril 2015.
- 

**CE-2015-453-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
LOCATION D'UNE NIVELEUSE AVEC OPÉRATEUR /  
SECTEUR 1 / OPTION D'UN (1) AN OU DE TROIS (3)  
ANS**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la location d'une niveleuse avec opérateur – secteur 1 – avec option d'un (1) an ou de trois (3) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « ***La location d'une niveleuse avec opérateur –secteur 1 – option d'un (1) an ou de trois (3) ans*** ».

---

**CE-2015-454-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE /  
ANALYSE ET DIAGNOSTIC / BORNES D'INCENDIE /  
CONTRAT D'UN (1) AN AVEC DEUX (2) OPTIONS DE  
RENOUVELLEMENT**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour les services professionnels d'ingénierie pour l'analyse et le diagnostic des bornes d'incendie pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « ***Les services professionnels d'ingénierie pour l'analyse et le diagnostic des bornes d'incendie, et ce, pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement*** ».

---

**CE-2015-455-DEC      RENOUELEMENT / ENTENTE / GPAT /  
PATROUILLE ENVIRONNEMENTALE**

ATTENDU la recommandation numéro DDETC-2014-03-26/03 de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif concernant la patrouille environnementale ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-451-DEC autorisant la signature d'une entente à intervenir avec le Groupe Plein Air Terrebonne concernant la gestion et l'organisation d'une patrouille environnementale d'une durée d'un (1) an avec clause de renouvellement pour une seconde année ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 10 avril 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Fugère, directeur-adjoint – opérations, services de la voirie, de l'environnement, de l'hygiène du milieu et de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise le renouvellement, pour une deuxième (2<sup>e</sup>) année, de l'entente intervenue avec le Groupe Plein Air Terrebonne dans le cadre de la patrouille environnementale pour la saison 2015, et ce, selon l'article 11 de ladite entente. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-186 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le comité exécutif autorise les transferts budgétaires pour un montant de 37 786\$, comme suit :

Des postes budgétaires numéros	
1-02-790-00-966 (aide aux organismes)	10 000\$
1-01-381-47-005 (subvention Tricentris)	27 786\$

Au poste budgétaire numéro	
1-02-425-00-990 (subvention patrouille environnementale)	37 786\$

tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2015-0187 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

---

**CE-2015-456-REC      RENOUELEMENT / CONTRAT / RÉFECTION  
D'ASPHALTE DIVERSE**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 222-04-2013, adoptée le 29 avril 2013, acceptant la soumission de la société Les Asphaltes J. Dumont inc. pour la réfection d'asphalte diverse pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 189 593,78\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA13-9032) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA13-9032 pour la réfection d'asphalte diverse a été renouvelée pour une première année (résolution 180-04-2014), que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur et qu'il y a lieu de se prévaloir de la clause de renouvellement pour la deuxième (2<sup>e</sup>) année ;

ATTENDU QUE l'article 19 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et

ce, pour une somme de 194 141,26\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (1,605%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 10 avril 2015 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Les Asphaltes J. Dumont inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 14 avril 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Fugère, directeur-adjoint – opérations, services de la voirie, de l'environnement, de l'hygiène du milieu et de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter le renouvellement du contrat pour la réfection d'asphalte diverse avec la société Les Asphaltes J. Dumont inc., et ce, pour un (1) an, le tout pour une somme de 168 855,19\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0184 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

#### **CE-2015-457-DEC SOUMISSION / FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture et la plantation d'arbres (SA15-9028) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 11 mars 2015 ;

ATTENDU QUE onze (11) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 31 mars 2015 à 11 h 05, à savoir :

160676 Canada inc. (Pépinère Mascouche enr.)	56 402,14\$ t.t.c.
Les Entreprises P.M. Pavage inc.	56 889,63\$ t.t.c.
Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc.	63 093,68\$ t.t.c.
Centre du Jardin Dion inc.	67 938,73\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Pépinère Jardin 2000 inc.	67 858,25\$ t.t.c.
Entreprises Pro-Vac	68 451,52\$ t.t.c.
Lee Ling Paysagement	68 928,66\$ t.t.c.
Paysagistes V.P.V. inc.	82 940,67\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Lavallée & Frères (1959) ltée	86 000,00\$ t.t.c.
Les Entreprises Daniel Robert inc.	95 360,26\$ t.t.c.
Michèle & Angelo Cardillo ltée	113 275,10\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société 160676 Canada inc. (Pépinère Mascouche enr.) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 1<sup>er</sup> avril 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 10 avril 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Fugère, directeur-adjoint – opérations, services de la voirie, de l'environnement, de l'hygiène du milieu et de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la société **160676 CANADA INC. (PÉPINIÈRE MASCOUCHE ENR.)**, datée du 30 mars 2015, pour la fourniture et la plantation d'arbres, le tout pour un montant de 49 056\$

(taxes en sus) à être financé par l'excédent de fonctionnement non affecté du fonds de l'arbre. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0190 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2015-0191 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 51 503\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-017 (affectation – excédent de fonctionnement non affecté – fonds de l'arbre) au poste budgétaire numéro 1-02-751-00-521 (contrats), soit accepté.

---

**CE-2015-458-DEC      SOUMISSION / SERVICE DE CONTRÔLE DE  
L'AGRILE DU FRÊNE SUR ARBRES MUNICIPAUX  
AVEC INSECTICIDE « TREEAZIN<sup>MD</sup> »**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le service de contrôle de l'agrile du frêne sur arbres municipaux avec insecticide « TreeAzin<sup>MD</sup> » (SA15-9029) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 11 mars 2015 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 31 mars 2015 à 11 h 01, à savoir :

Sylva Croissance inc.	33 020,83\$ t.t.c.
Services des Espaces Verts	34 216,56\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Arboriculture Dumoulin inc.	34 492,50\$ t.t.c.
Novafor inc.	36 424,08\$ t.t.c.
Antidote Arboriculture inc.	40 287,24\$ t.t.c.
Bio-Contrôle Arboricole	41 299,02\$ t.t.c.
Service d'entretien Arbre Viau inc.	52 888,50\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Sylva Croissance inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 31 mars 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 10 avril 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Fugère, Directeur-adjoint – opérations, services de la voirie, de l'environnement, de l'hygiène du milieu et de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la société **SYLVA CROISSANCE INC.**, datée du 30 mars 2015, pour le service de contrôle de l'agrile du frêne sur arbres municipaux avec insecticide « TreeAzin<sup>MD</sup> », le tout pour un montant de 28 720\$ (taxes en sus) à être financé par l'excédent de fonctionnement non affecté du fonds de l'arbre. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0188 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2015-0189 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 30 153\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-017 (affectation – excédent de fonctionnement non affecté – fonds de l'arbre) au poste budgétaire numéro 1-02-751-00-521 (contrats), soit accepté.

---

**CE-2015-459-REC      PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 636 /  
HONORAIRES PROFESSIONNELS / PLANS  
DIRECTEURS D'ÉGOUTS SANITAIRE ET  
PLUVIAL, DE MOBILITÉ DURABLE / PLAN  
D'INTERVENTION TECQIII**

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux a été mandatée par la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines et le comité exécutif afin de réaliser les plans directeurs d'égouts pluvial et sanitaire et de mobilité durable ;

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux, selon la planification du programme TECQ III, doit réaliser en 2015 la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures ;

ATTENDU QUE la répartition des coûts de travaux ainsi que les modes de taxation ont été analysés suivant les lignes directrices de taxation adoptées le 21 février 2013 par la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-198-DEC et le document « Analyse des modes de taxation » accepté le 24 octobre 2013 par la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-1291-DEC et adopté le 4 décembre 2013 par la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-1409-DEC ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'un règlement (636) décrétant un emprunt au montant de 750 000\$, dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans, pour les services professionnels nécessaires pour réaliser les plans directeurs d'égouts sanitaire et pluvial, de mobilité durable et de mettre à jour le plan d'intervention TECQ III.

---

**CE-2015-460-REC      AMENDEMENT / RÉOLUTION 115-03-2014 /  
SERVICES PROFESSIONNELS / PLANS ET DEVIS /  
PONT SUR L'AVENUE URBANOVA / TRAVERSE DE  
COURS D'EAU PERMANENT ET CONCEPT  
DISTINCTIF**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 115-03-2014, adoptée le 10 mars 2014, acceptant la soumission de la société Dessau pour les services professionnels pour la confection de plans et devis et la surveillance des travaux en résidence pour la construction d'un pont sur l'avenue Urbanova et autres travaux conformément au concept distinctif de traverse de cours d'eau permanent, en vertu du règlement d'emprunt numéro 487-1 (SA14-7003) ;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt numéro 487-1 ne prévoyait pas un concept distinctif pour la réalisation d'un pont ;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt numéro 596 a été approuvé afin de couvrir les travaux de construction d'un pont sur l'avenue Urbanova ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender la résolution du conseil municipal numéro 115-03-2014 afin que les fonds nécessaires à la réalisation du mandat de la firme Dessau (Stantec) soient pris à même le règlement d'emprunt numéro 596 ;

ATTENDU QUE l'étude géotechnique inclus dans le mandat des plans, devis ainsi que la surveillance des travaux a été réalisée et facturée avant l'approbation du règlement d'emprunt numéro 596 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif recommande au conseil d'amender la résolution numéro 115-03-2014 afin d'y lire : « ... **pour un montant de 303 200\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 596** ».

---

**CE-2015-461-DEC      GESTION DES PGO / TRAVAUX D'ÉGOUTS  
SANITAIRE ET PLUVIAL, D'AQUEDUC ET DE  
FONDATION DE CHAUSSÉE / BOULEVARD  
CARMEL / ENTRE LES RUES DE BRIANÇON ET  
DE VALLIÈRES**

ATTENDU QUE la firme Beaudoin Hurens a été mandatée par le promoteur pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d'égouts sanitaire et pluvial, d'aqueduc et de fondation de chaussée sur le prolongement du boulevard Carmel ;

ATTENDU QUE ces travaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ;

ATTENDU QUE les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, concernant la gestion des eaux pluviales, ont été réformées depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et demandent aux municipalités d'établir un programme d'exploitation et d'entretien pour assurer la pérennité et le fonctionnement des pratiques de gestion optimales (PGO) des eaux pluviales mises en place dans chaque projet d'urbanisation ;

ATTENDU QUE la firme Beaudoin Hurens a élaboré un programme d'entretien des pratiques de gestion optimales (PGO) relativement au projet ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif confirme l'engagement de la Ville de Terrebonne auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à tenir un registre d'exploitation et d'entretien des infrastructures du projet pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement des pratiques de gestion optimales (PGO) des eaux pluviales qui seront mises en place dans le projet.

Que la firme Beaudoin Hurens soit autorisée à déposer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Que la Ville de Terrebonne s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, le formulaire d'attestation de conformité des travaux aux plans et devis et à l'autorisation accordée dudit ministère signé par un ingénieur.



Que le projet de construction d'égouts sanitaire et pluvial, d'aqueduc et de fondation de chaussée sur le prolongement du boulevard Carmel, entre les rues de Briançon et de Vallières, ne contrevient à aucun règlement municipal.

---

**CE-2015-462-DEC    ENTRAVE / CHEMIN SAINT-CHARLES /  
PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE /  
LOTS 5 450 750 À 5 450 753**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-1182-DEC, adoptée le 24 septembre 2014, autorisant le prolongement du réseau d'égout sanitaire sur le chemin Saint-Charles (lots 5 450 750 et 5 450 753 du cadastre du Québec) ;

ATTENDU le dépôt, par le promoteur, d'un plan de maintien de la circulation afin de minimiser l'impact du prolongement du réseau sanitaire sur le chemin Saint-Charles ;

ATTENDU QUE les travaux sont prévus démarrer vers la mi-avril et qu'ils devront s'échelonner sur une période de vingt-et-un (21) jours de calendrier ;

ATTENDU QUE le plan de maintien de la circulation prévoit une entrave partielle avec une circulation en alternance à l'aide de feux de circulation temporaires ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif accepte le plan de maintien de la circulation déposé par le promoteur (Société de Placement Lys S.E.N.C.) dans le cadre d'entrave sur le chemin Saint-Charles pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2015-463-DEC    AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
HONORAIRES PROFESSIONNELS / TECQIII /  
INSPECTION DE LA CHAUSSÉE / INSPECTION  
TÉLÉVISÉE / RÉSEAU D'ÉGOUT**

ATTENDU QU'il y a lieu de faire une mise à jour du plan d'intervention contenant les informations sur la qualité des chaussées et du réseau d'égout, et ce, afin de bénéficier d'une subvention des gouvernements du Québec et du Canada sur la redevance de la taxe d'accise, programme TECQ III, s'échelonnant de 2014 à 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « ***les honoraires professionnels pour l'inspection de la chaussée sur le territoire de la Ville de Terrebonne ainsi que du réseau d'égout via des inspections télévisées*** » (référence : règlement d'emprunt 636).

---

**CE-2015-464-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
HONORAIRES PROFESSIONNELS / PLANS, DEVIS  
ET SURVEILLANCE EN RÉSIDENCE / TRAVAUX /  
AVENUE PIERRE-DANSEREAU ET BOULEVARD  
CARMEL**

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux a procédé, en 2013, aux travaux de drainage, d'égouts sanitaire et pluvial, d'aqueduc, de fondation de chaussée, de pavage couche de base et d'éclairage temporaire sur l'avenue Pierre-Dansereau, entre l'avenue Urbanova et la rue Marcel-De La Sablonnière ;

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux a aussi, en 2013, procédé aux travaux de drainage, d'égouts sanitaire et pluvial, d'aqueduc et de fondation de chaussée sur une portion du boulevard Carmel, entre l'avenue Urbanova et la limite d'Urbanova ;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater une équipe multidisciplinaire d'ingénieurs et d'architectes paysagers pour la préparation des plans, devis ainsi que la surveillance des travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **les honoraires professionnels pour la préparation des plans, devis ainsi que pour la surveillance des travaux de pavage, bordures, trottoirs, d'éclairage et d'aménagements paysagers sur l'avenue Pierre-Dansereau et le boulevard Carmel, entre la rue Marcel-De La Sablonnière et la limite d'Urbanova** » (référence : règlements 514-1 et 530).

---

**CE-2015-465-DEC      FINANCEMENT / REMPLACEMENT / LOGICIEL  
SUR LA GESTION DES PERMIS**

ATTENDU l'acceptation d'une fiche de projet de nouvelle initiative pour le remplacement du logiciel sur la gestion des permis (à 50% en 2015) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que le comité exécutif autorise la réalisation de 50% du mandat, et ce, en 2015 pour un montant n'excédant pas 192 500\$ à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0194 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2015-466-DEC      FINANCEMENT / ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE**

ATTENDU l'acceptation d'une fiche de projet de nouvelle initiative pour la mise à niveau de deux (2) postes de travail informatique ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que le comité exécutif autorise la mise à niveau de deux (2) postes de travail informatique pour un montant n'excédant pas 18 400\$ à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2015-0193 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2015-467-DEC      DEMANDE D'UTILISATION DE CHEMINS  
PUBLICS / CROISSANT DE LA MATAPÉDIA /  
NOTTE IN BIANCO 2015 / VINCENZO GUZZO / 10  
SEPTEMBRE 2015**

ATTENDU QUE, selon la politique d'utilisation des chemins publics, une demande a été formulée par M. Vincenzo Guzzo afin d'organiser la 8<sup>e</sup> édition de la soirée-bénéfice « Notte In Bianco édition 2015 » pour la recherche sur le cancer à sa résidence située au 84, croissant de la Matapédia, le 10 septembre 2015, de 17h à 1h ;

Il est unanimement résolu d'autoriser M. Vincenzo Guzzo à tenir une soirée-bénéfice pour la recherche sur le cancer à sa résidence située au 84, croissant de la Matapédia, le 10 septembre 2015, de 17h à 1h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et selon les conditions mentionnées ci-dessous :

**1) Installation de roulottes toilettes**

Il est autorisé d'installer des roulottes toilettes dans la rue pour la tenue de l'activité. Celles-ci devront être enlevées le lendemain.

**2) Musique**

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité.

**3) Stationnement**

Une tolérance de stationnement est accordée sur le croissant de la Matapédia pour la tenue de l'activité.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution.

---

**CE-2015-468-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 16h20.

---

---

Vice-président

---

Assistant-secrétaire